

Département de l'Ardèche

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal

**Du 29 janvier 2024**

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès verbal
- Choix Maîtrise d'œuvre rénovation chaufferie
- Résultat de la consultation du choix des gérants du camping
- Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet
- Modification du règlement cantine
- Questions diverses : Subvention région traversée du village, prime exceptionnelle pour les agents, ...

*L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, le Conseil Municipal de St Michel de Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, Maire.*

*Date de convocation : 24 janvier 2024*

*Membres en exercice : 10 ; Présents : 9 ; Nombre de votants : 10*

***Etaient présents :*** M Jean-Pierre BATTAGLIA arrivé à 19h30 participe aux votes des délibérations à compter de la délibération concernant le résultat de la consultation pour la gérance saisonnière, Mme Odile BLANC, M Gilles BRUN, M Daniel CHAMBONNET, M Gilles LEBRE, Mme Eve LOMENECH, M Olivier ROMERO, M Vincent SAUDUBRAY, M François VEDEL

***Procurations :*** de M Jean-Luc PIOLET à Mme Odile BLANC

***Excusés :*** M Jean-Luc PIOLET

***Secrétaire de séance :*** Mme Odile BLANC

### **1. APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre est approuvé à l'unanimité.

### **2. CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE LA CHAUFFERIE :**

Monsieur le Maire présente la situation de la chaufferie et le projet de création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur pour alimenter en plus les 8 logements sociaux. Pour l'instant on acte seulement la maîtrise d'œuvre pour réaliser l'étude de faisabilité de cette chaufferie afin de pouvoir prétendre aux subventions de l'ADEME mais aussi aux aides de l'Etat.

Le coût de cette étude est estimé à 8450 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix de la maîtrise d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour mener à bien ce dossier.

### **3. RESULTAT DE LA CONSULTATION DU CHOIX DES GERANTS DU CAMPING :**

Monsieur le Maire rappelle que les gérants en place depuis 2022 nous ont notifié vers le 8 novembre 2023 leur volonté de renoncer à la dernière année du contrat.

Dès le 12 novembre un appel d'offres a été lancé pour les 3 prochaines saisons.

Le 10 janvier 2024, l'ouverture des plis a eu lieu et 4 offres ont été considérées comme recevables dont 3 retenues pour une audition le 15 où étaient présents 5 élus municipaux et 2 équipes de candidats (la 3<sup>ème</sup> ayant renoncé).

A l'unanimité des membres de la commission, l'équipe retenue est celle de Pierre et François DUHIL : SARL TDP avec une moyenne de 181 contre 125 pour la 2<sup>ème</sup> équipe de candidats : la Belle Etoile Vincent SAUDUBRAY, Conseiller Municipal, signale qu'il aurait aimé être informé du choix des gérants avant la cérémonie des vœux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats de la consultation pour le choix des gérants du camping.

### **4. MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS A NON COMPLET**

Le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire du poste de l'agent technique, Valentine LIGER, en raison des nécessités de service afin d'intégrer dans le temps de travail les trajets pour aller chercher les repas aux Ollières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 le temps hebdomadaire de 20 heures à 22 heures pour cet emploi d'adjoint technique.

### **5. MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE :**

Monsieur le Maire laisse la parole à Eve LOMENECH afin d'exposer les nouvelles dispositions du règlement cantine qui seront notifiées aux parents par le biais d'un pense-bête. Plusieurs points seront modifiés dans le règlement notamment sur les modalités d'inscription et les gestions des absences et imprévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des modifications apportées au règlement de la cantine.

### **6. QUESTIONS DIVERSES :**

- a) Subvention région pour la traversée du village: on a bien reçu le courrier mais notre demande ne rentre pas dans le dispositif contrat région. Cette demande de subvention sera représentée dans un autre dispositif en précisant la date du début du chantier afin qu'elle soit prise en charge lors de la commission permanente en mars
- b) Prime exceptionnelle forfaitaire du pouvoir d'achat : 5 agents sont concernés sur l'année 2023 pour une prime globale de 2900 euros. Monsieur le Maire propose de la verser dès le mois de février. Le Conseil Municipal valide cette proposition.
- c) Mot d'humeur d'Odile BLANC, Adjointe au maire, qui annonce pour le Conseil du 4 mars un texte plus complet précisant le problème posé par le discours du Maire de la soirée des Vœux. Echange sur ce même sujet avec la Présidente des Poteaux de l'Arcade : Aline CAROUGE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00